



## 94-09-08: Statement of Senegal, H.E. Mr. Papa Ousmane Sakho

ISO: SEN

\*\*\*\*\*

The electronic preparation of this document has been done by the Population Information Network(POPIN) of the United Nations Population Division in collaboration with the United Nations Development Programme

\*\*\*\*\*

AS WRITTEN

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES

FINANCES ET DU PLAN

D I S C O U R S

A L'OCCASION DE LA 3EME CONFERENCE

INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET

LE DEVELOPPEMENT

CAIRE, 5 AU 13 SEPTEMBRE 1994

Papa Ousmane SAKHO

Ministre de l'Economie, des

Finances et du Plan.

Monsieur le President, Mesdames, Messieurs les Ministres, Madame le Directeur executif du FNUAP, Mesdames , Messieurs

C'est pour ma delegation et moi-meme un grand honneur et un insigne privilege que de prendre part a cette Conference internationale des Nations Unies sur la Population et le Developpement.

Son Excellence Monsieur le President Abdou DIOUF, empeche, m'a charge expressement de vous transmettre, en meme temps que ses regrets de ne pouvoir assister personnellement a ces assises, ses voeux de plein succes a vos travaux. Il confirme au Secretaire general des Nations Unies sa solidarite pour toutes les conclusions consensuelles auxquelles les pays membres de l'ONU parviendront.

Au nom du President de la Republique du Senegal, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, je voudrais remercier son Excellence Monsieur Mohamed Hosni MOUBARACK, President de la Republique Arabe d'Egypte, le Gouvernement et le peuple egyptien pour l'accueil chaleureux reserve a ma delegation dans ce beau pays berceau de notre civilisation, depuis notre arrivee.

Monsieur le President,

Je voudrais en meme temps vous adresser les vives felicitations de la delegation senegalaise pour votre election a la presidence de cette Conference et vous dire que nous vous faisons entiere confiance pour conduire avec efficacite cet important dialogue pour la promotion de l'etre humain.

Je voudrais aussi feliciter tres vivement le Docteur Nafis SADIK et son

equipe pour l'excellent travail preparatoire qui a permis a nos travaux de se tenir dans les meilleures conditions.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de ce debat deja riche en propositions pertinentes, je voudrais limiter mon propos a quelques points d'interet primordial pour ma delegation et qui refletent assurement le message que le Chef de l'Etat du Senegal aurait bien voulu personnellement adresser a cette auguste Assemblée.

Le Senegal, en abritant du 7 au 12 decembre 1992, la 3eme Conference africaine sur la population, en vue de la formulation d'une position commune africaine pour la presente rencontre, a voulu ainsi montrer tout l'interet qu'il attache aux problemes de population et de developpement.

En adoptant la Declaration de DAKAR/NGOR sur la population, la famille et le developpement durable, notre continent, se fondant sur les resultats encore limites de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Kilimandjaro, a pris la ferme resolution de s'attaquer aux problemes de population a travers une combinaison de strategies, de mesures economiques, sociales et demographiques, mais aussi par l'adoption d'objectifs quantifies et la mise en place d'un Comite de suivi.

En temoignage a cet engagement, une Commission africaine sur la population a ete mise sur pied recemment par l'OUA et un appui politique a ete donne a la Declaration de DAKAR/NGOR sur la population par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du trentieme sommet de l'OUA tenu a Tunis en Juin 1994.

Monsieur le President,

Un taux de croissance démographique de l'ordre de 3%, des résultats économiques peu performants, des difficultés liées à un processus démocratique encore jeune contribuent à faire de notre continent une zone d'instabilité et d'insécurité sociale. Par conséquent l'on ne peut traiter des questions démographiques en Afrique que dans le contexte d'une approche intégrée des problèmes de développement, de population et de paix.

Des lors le défi essentiel du développement réside dans notre capacité à investir dans la valorisation des ressources humaines existantes pour lutter contre la pauvreté et améliorer de ce fait la qualité de vie des hommes, des femmes et des enfants, de manière durable.

Certes, la Déclaration de DAKAR/NGOR souligne ces priorités qui ont amené les pays africains à adopter des politiques de population.

Toutefois, les performances des politiques démographiques dans nos pays exigent un dynamisme et une volonté à la hauteur de nos ambitions. Par exemple, pour maîtriser la fécondité, il est impératif d'accorder à la femme un rôle central dans nos politiques, stratégies et programmes de développement.

En effet, outre la mise en œuvre d'un programme national de planification familiale assurant des services de santé appropriés, accessibles et de qualité, une intervention plus efficace en vue de contribuer à l'amélioration de la situation de la femme dans divers secteurs socio-économiques doit être soutenue.

En matière de santé, nul n'ignore que les retombées économiques et sociales de l'amélioration de la santé sont particulièrement importantes pour

les couches pauvres de la population, et particulièrement pour les femmes qui fréquentent le plus les structures sanitaires et qui prennent en charge la santé de la famille.

C'est pourquoi il nous faut assurer leur participation à la gestion de nos politiques de santé, valoriser leur savoir et savoir-faire traditionnels, lutter contre la mortalité maternelle, et faciliter l'accès à tous les services contribuant à leur bien-être.

En ce qui concerne l'éducation, il est impératif de mettre en œuvre les recommandations pertinentes contenues dans le Plan de Jomtien et spécifiquement dans la Déclaration de la Conférence panafricaine de Ouagadougou sur la scolarisation des filles, d'étendre les programmes d'éducation à la vie familiale et en matière de population.

De même, il me paraît souhaitable de renforcer d'une part, les services de conseil aux femmes et aux jeunes filles, et, d'autre part les activités génératrices de revenus compatibles avec la sauvegarde de l'environnement.

La femme africaine est celle qui paie le plus lourd tribut au sous-développement ; il est donc juste qu'aujourd'hui nous puissions tout entreprendre pour lui donner les moyens de son épanouissement en tant qu'être humain et pilier de la cellule familiale.

Monsieur le Président,

Le Sénégal a adopté en 1988 sa déclaration de politique de population.

Cette politique est basée sur un double principe : celui de la responsabilité des personnes en tant qu'époux et parents face à leur

procreation et aux exigences du développement national ; ensuite celui du droit des personnes à accéder à l'éducation et à l'information objective en matière de population.

L'objectif principal de cette politique est d'améliorer la qualité de la vie et de favoriser l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population. Cette action sera le fruit des progrès obtenus dans les domaines économiques et sociaux grâce à la réalisation d'une meilleure adéquation entre la qualité des ressources humaines, et les possibilités de développement du pays.

C'est dire que le Sénégal a très tôt préconisé une approche globale de sa politique de population dans laquelle la santé de la mère et de l'enfant, la planification familiale, l'amélioration du statut de la femme et la préservation de la famille sont des composantes clés.

En effet, le Sénégal considère la promotion de la femme comme une condition sine qua non du succès de ses politiques de population et de développement.

C'est pourquoi les mesures législatives et réglementaires qui pourraient constituer des entraves ou des discriminations à la pleine application des droits des femmes ont été abrogées et les dispositions protectrices contenues dans le Code de la famille adoptée en 1972 ont été progressivement renforcées.

De même des programmes de soutien aux activités socio-économiques des femmes sont en cours d'exécution sur toute l'étendue du pays avec l'appui de nos partenaires au développement.

En effet, l'expérience de la mise en œuvre des programmes d'ajustement

structurels auxquels s'ajoutent les effets de la dévaluation du franc CFA nous ont clairement démontré les capacités des femmes à réussir des stratégies de sortie de crise pour la survie de leurs familles.

S'agissant du niveau de la fécondité, le Sénégal a conscience du fait que sa descendance finale est l'une des plus élevées. C'est pourquoi l'espacement des naissances constitue un volet important de la politique d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. Dans ce cadre, notre pays a mis en place un important programme de planification familiale dont les objectifs visent aussi la sauvegarde de l'harmonie de la famille pour le plein épanouissement des hommes et des femmes.

A cet égard, l'avortement ne peut être considéré comme une méthode de planification de la famille.

Pour en venir à la préservation de la famille, permettez moi de citer notre Constitution qui déclare sans détour dans son article 14 : " le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la Communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'Etat".

Monsieur le Président,

Le Sénégal est également très attaché au respect des droits des migrants régulièrement installés dans les pays d'accueil et exhorte la Communauté internationale à prendre les mesures appropriées pour qu'un traitement humain soit réservé aux migrants dans tous les pays, conformément aux principes contenus dans les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous l'avez constate, j'ai axe essentiellement mon intervention sur la situation critique et les realites specifiques de l'Afrique, confrontee a la crise de la dette, a l'extreme pauvrete, a la baisse des investissements prives etrangers, a la deterioration chronique des termes de l'echange, a l'instabilite politique et a ses consequences sur les deplacements de population. Dans le menes temps, l'Afrique est le continent ou la croissance demographique est la plus elevee du monde.

C'est dire, Monsieur le President que les efforts que les pays africains se sont engages a deployer eux-memes pour la mise en oeuvre du Programme d'Action qui sera issu de la Conference, ne sauraient etre fructueux s'ils ne sont completes par un appui substantiel de la Communaute internationale. A ce propos, il est encourageant de noter les engagements pris par certains pays donateurs.

De mene, le Senegal considere que la mise en oeuvre efficace des resultats de la Conference exige le renforcement des mecanismes internationaux de suivi, voire la creation d'un nouveau mecanisme approprie. Un appui consequent doit egalement se manifester au niveau regional pour mieux tenir compte de la situation specifique de l'Afrique.

En conclusion, je voudrais confirmer a la suite des collegues qui m'ont precedes que l'Afrique peut s'en sortir. Elle doit s'en sortir. Pour ce faire, il est absolument urgent pour nous tous de faire mieux, plus et surtout plus vite en matiere d'investissements et d'efficacite pour nos programmes de population.

Si nous voulons ameliorer effectivement la condition de l'etre humain, les grandes rencontres successives au niveau mondial sur l'enfance, la femme

rurale, l'environnement, la population, le developpement social et enfin la femme en 1995 constituent des etapes majeures d'un seul et mene processus que nous esperons voir aboutir a des changements decisifs.

J'ose esperer Monsieur le President, que toutes ces rencontres puissent avoir un impact reel sur le devenir de nos differentes populations qui aspirent a mieux vivre pour faire mieux vivre les generations futures.

Je vous remercie de votre aimable attention.

---

For further information, please contact: [popin@undp.org](mailto:popin@undp.org)  
POPIN Gopher site: <gopher://gopher.undp.org/11/ungophers/popin>  
POPIN WWW site: <http://www.undp.org/popin>